

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

3/1232 du 3/12/1983

SECRET N° /MIN-DGAS-DPA-SP-P3 portant promotion des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie 4 hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ I S A S :

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie 4 ;
(/u le décret 65/170/FP-3E du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 3/1231 /MIN-DGAS-DPA-SP-P3 du 3/12/1983 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie 4 hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelon ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent A CC n°ant :

Au 3ème échelon

- BALENZA Etienne p/c du 1.7.83 en service à Brazzaville
- BANGOU Agnès p/c du 1.10.83 en service à Brazzaville
- BOUMOUNGA Prisca Manguérite p/c du 20.9.83 en service à Brazzaville
- FOLO Gabriel p/c du 1.10.83 en service à Brazzaville
- GANDA Pierre p/c du 20.10.83 en service à Brazzaville
- GUIENDE Justin p/c du 5.10.83 en service à Brazzaville
- MAVOUNGOU MAKAYA née NTOULA Julianne m x p/c du 25.9.83 en sec à Brazzaville
- PANDZOU Pierre p/c du 23.1.83 en service à Pointe-Noire
- PONGUI MAYILI Grégoire p/c du 2.10.83 en service à Brazzaville
- WABBI née NTOUNGA Charlotte p/c du 25.3.83 en service à Brazzaville
- EPENDA Théodore p/c du 2.10.83 en service à Gabon
- BARIKA Jean Claude p/c du 17.7.83 en service à Makoua
- SEKANGUE Guillaume p/c du 23.10.83 en service à Brazzaville

Au 4ème échelon

- DABE Alphonse p/c du 7.5.83 en service à Brazzaville
- EKABA Pascal p/c du 26.5.83 en service à Loubomo
- KOUETOU Philippe p/c du 26.5.83 en service à Brazzaville
- LOUANDA Raphaël p/c du 10.5.83 en service à Pointe-Noire
- MICKANGOU Félix René p/c du 18.5.83 en service à Brazzaville
- LOUYENDE André p/c du 8.5.83 en service à Loubomo
- NSUNDE Michel p/c du 30.5.83 en service à Loubomo
- MASSIDI Germain p/c du 4.10.83 en service à Brazzaville
- NIBOUNGOU Prosper p/c du 11.10.83 en service à Brazzaville
- OKANA Prosper p/c du 26.5.83 en service à Brazzaville

Au 5ème échelon

- MASSINGA Jean p/c du 10.10.83 en service à Brazzaville

Au 6ème échelon

- GALEPTE Edouard p/c du 14.9.83 en service à Brazzaville
- MILANDU née BAZABINDA Hélène p/c du 19.9.83 en service à Brazzaville
- MALOUDEI SALBA MAKINI p/c du 3.10.83 en service à Brazzaville
- MOUSSANZAMBI David p/c du 6.10.83 en service à Brazzaville

Au 7ème échelon

- GANGA Célestin p/c du 20.10.83 en service à Brazzaville

Au 8ème échelon

- MUKALA KENZANZI Justin p/c du 3.10.82 en service à CABA

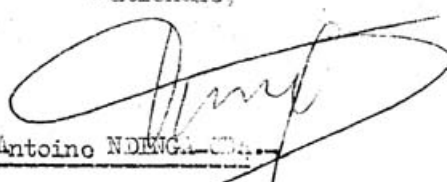
.../...



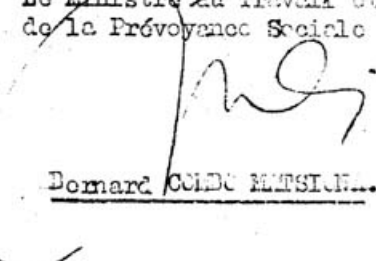
ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des Antécédents indiqués, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

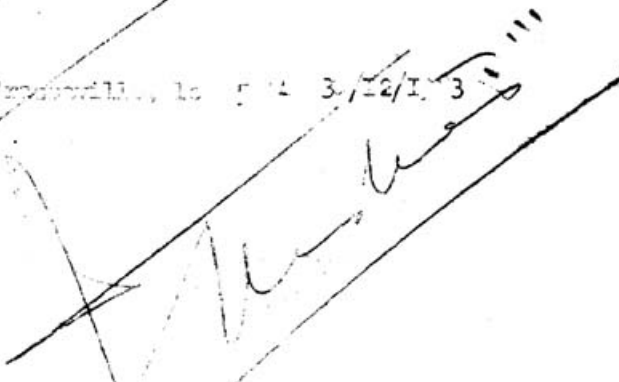
Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDIINGA...

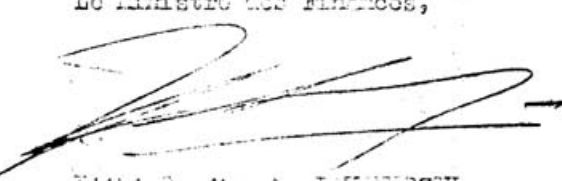
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Demard GOMBO MUTSIWA...

Yaoundé, le 5 12 1963


Colonel Louis SYLVAIN GOMA...

Le Ministre des Finances,


Itani Gecôteumba LAKOUNDZOU...

AMPLIATIONS :

MEN..... 2
DGAS..... 2
DPA..... 5
DPP..... 31
D.G.B..... 2
DCF..... 2
D/S..... 5
TRSCR..... 2
FEDRASSMIC.... 2
C/P.MEN..... 2
B.C. 10
JURPC..... 5
INTERESSES 3
DOSSIERS SP14 32

